07/04/2023 Dossier initial, première édition. Modifications

DOSSIER DE

PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maitrise d'oeuvre

GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR Maître d'ouvrage:

Le Croizet

15100 - LES TERNES

Le Croizet Localisation

du projet : **15100 - LES TERNES**

Description du projet de construction

- 1- Démolition d'un bâtiment agricole existant d'une surface d'emprise au sol de 150m²,
- 2- Contruction d'un hangar métallique à usage de stockage fourrage et couverture d'une fumière existante, avec couverture photovoltaïque d'une surface d'emprise au sol nouvelle de 1 162 m².
- 3- Changement de couverture d'un bâtiment agricole existant et pose de panneaux photovoltaïques.

Constitution du dossier Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-10 Plan de situation IGN - Éch: 1/25000e Notice descriptive Document d'urbanisme Plan de façades - Éch: 1/200e Plan cadastral - Éch: 1/2000e PC5b Plan de toiture - Éch: 1/200e Plan de Masse - Éch: 1/500e Document graphique d'insertion Plans en coupe - Éch: 1/500e Document photographique



Architecte: Audrey ESCOT SICA Habitat Rural - Cantal

> 26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

A Aurillac, le 07/04/2023

Dessiné par:

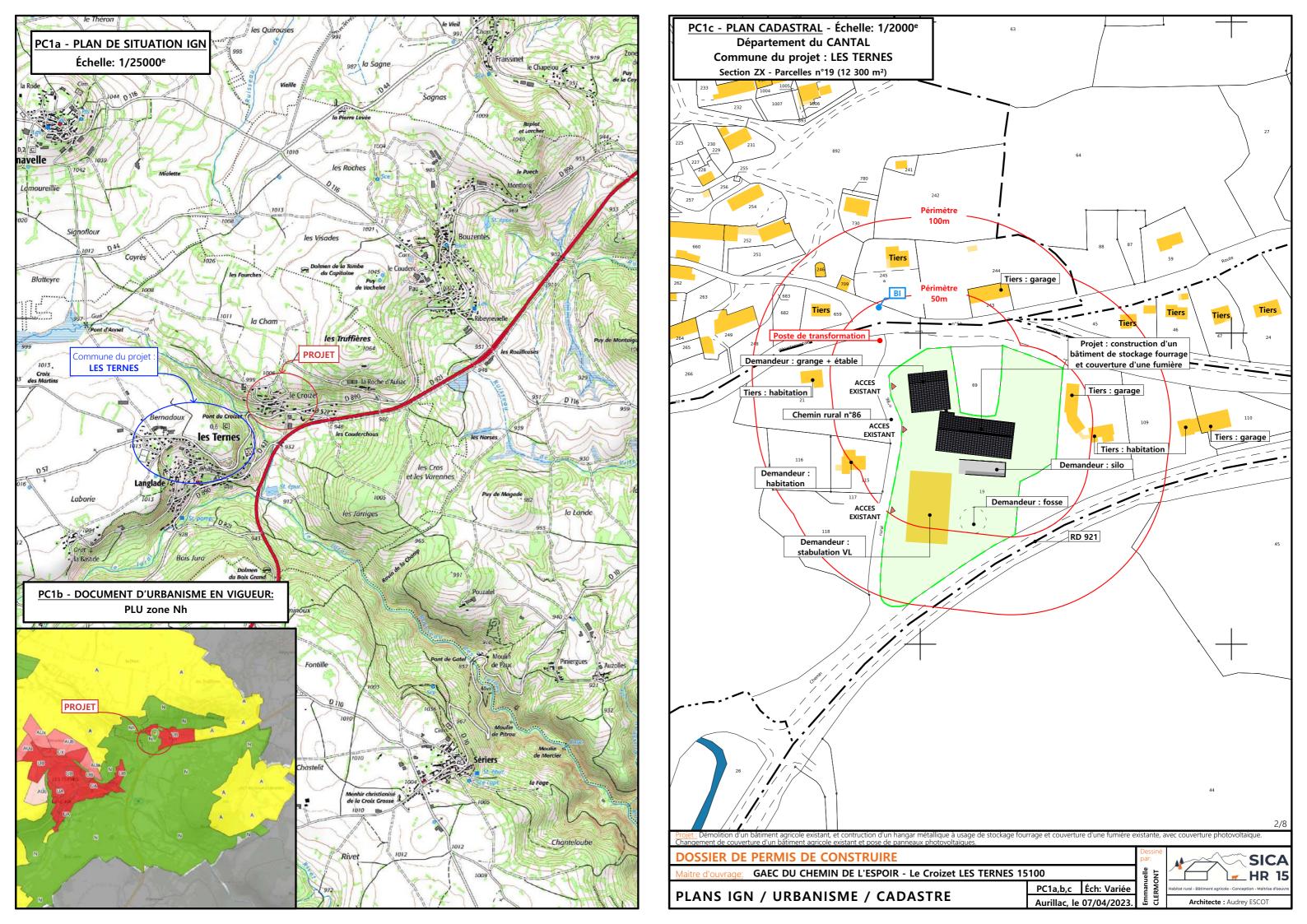
Emmanuelle CLERMONT

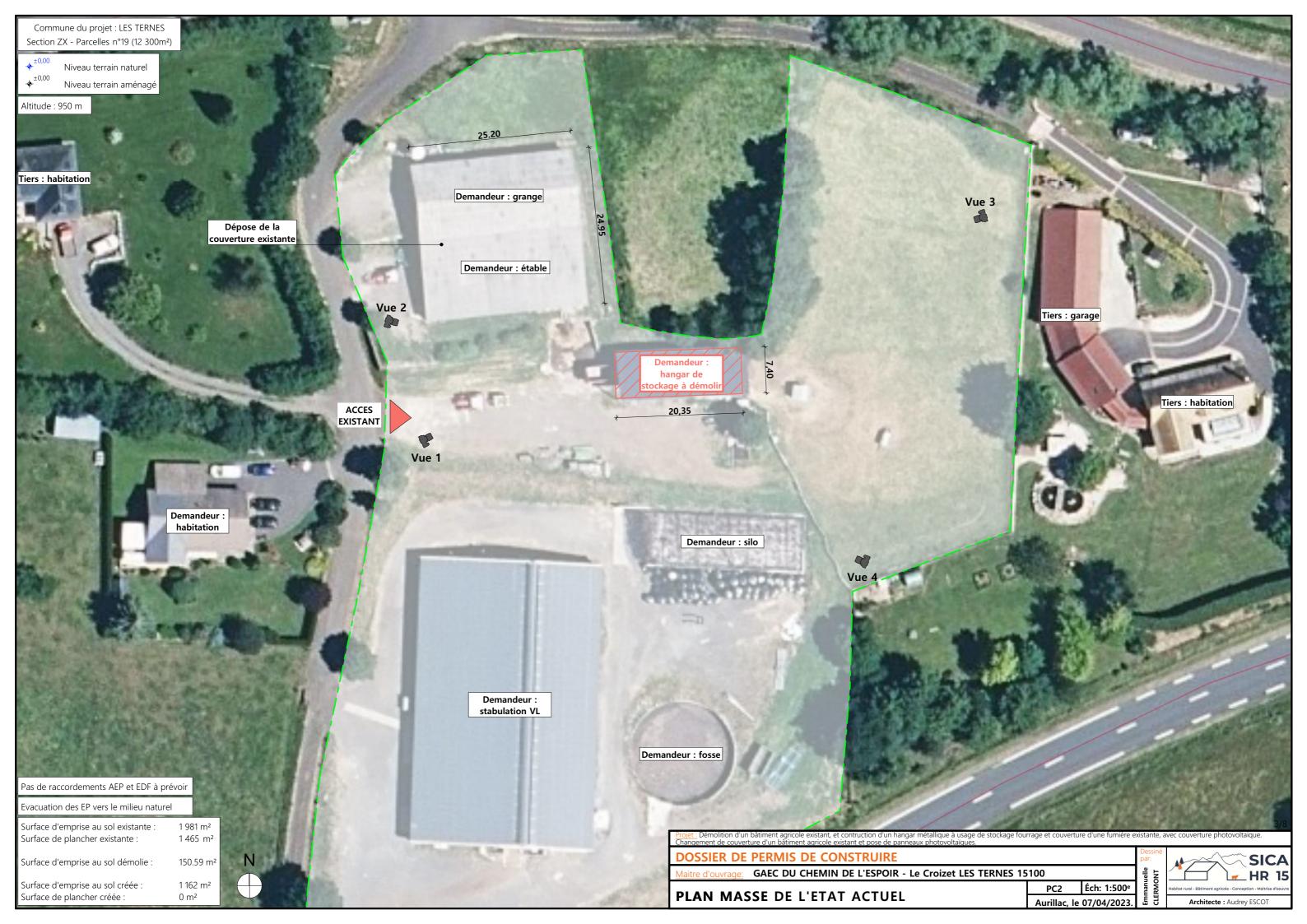
N° Client:

N° Document: N° de page:

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux









Vue 2



Vue 3

Vue 1

Démolition d'un bâtiment agricole ouvert à usage de stockage fourrage :

emprise au sol : $20.35 \times 7.40 = 150.59 \text{m}^2$ Hauteur à l'égoût (sous tôle): ≈ 6.73 m Hauteur à l'égoût (sous tôle): ≈ 4.55 m



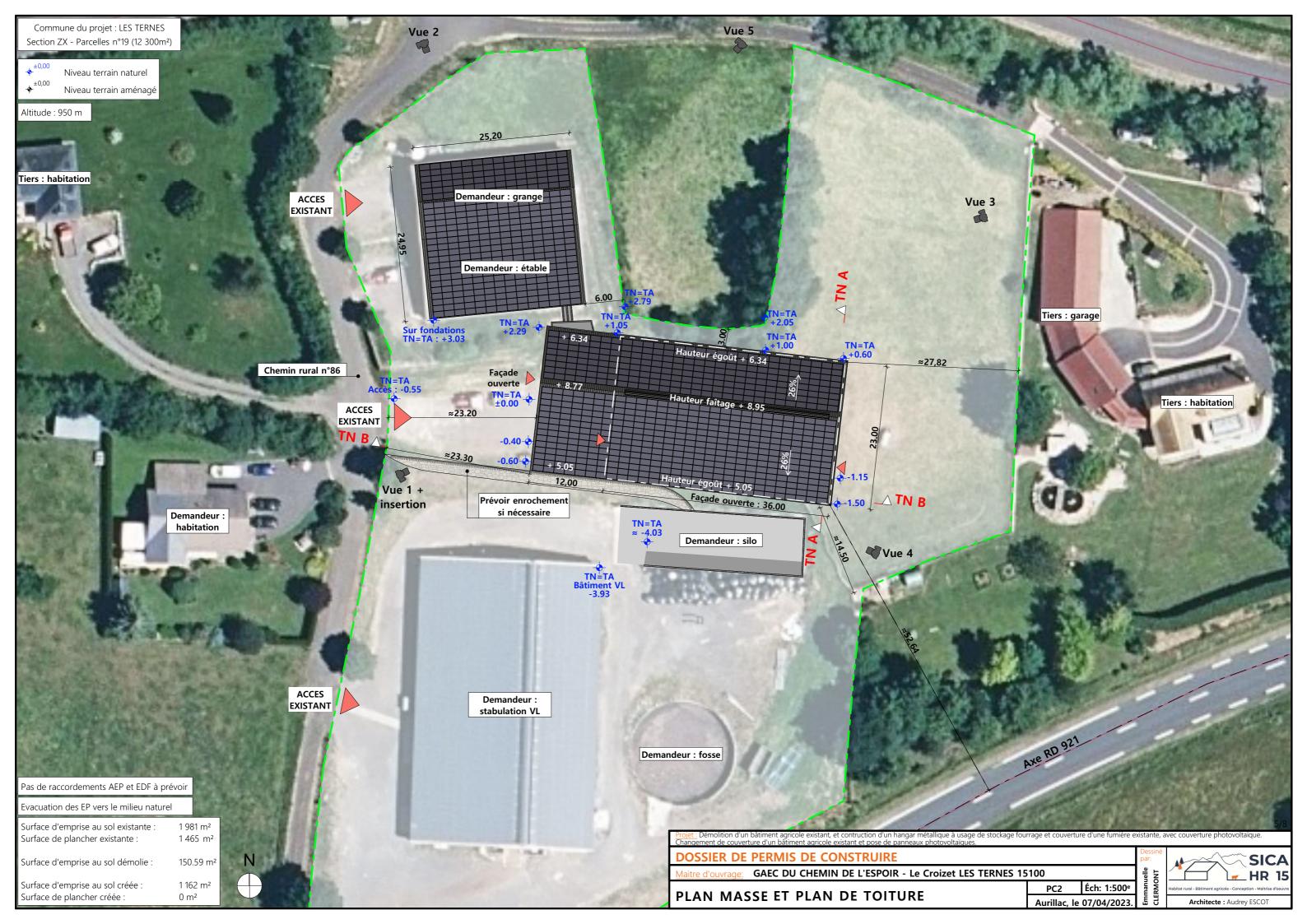
Vue 4

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR - Le Croizet LES TERNES 15100

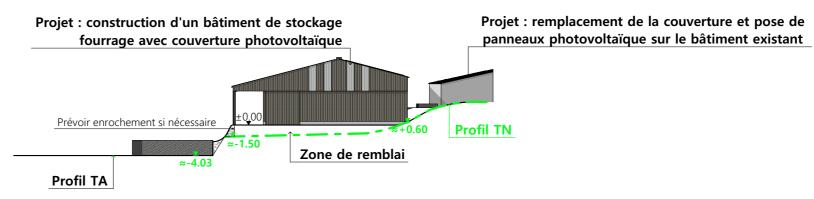
DOCUMENTS GRAPHIQUES DU BATIMENT A DEMOLIR

Aurillac, le 07/04/2023

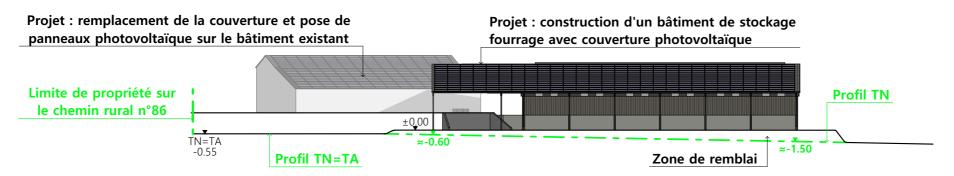




PC3 - PLANS EN COUPE Échelle: 1:500e



Coupe T.N. A



Coupe T.N. B

PC4 - Notice descriptive

GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR/

Démolition d'un auvent à usage de stockage fourrage, construction d'un hangar métallique et pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment existant.

NOTICE PAYSAGÈRE

ADRESSE ET REFERENCE CADASTRALE

Le projet est situé au « Croizet », sur la commune des TERNES.

La construction envisagée sera implantée sur la parcelle cadastrée ZX 19 d'une surface de 12 300 m².

ETAT DES LIEUX (accès, topographie, végétation, bâtiments existants, points d'eau, ABF)

Le chemin rural 86 longe l'exploitation à l'ouest et en permet l'accès.

La RD 921 longe également la parcelle au sud.

La propriété est déjà occupée par une stabulation VL, une étable grange, une fosse, un silo et un auvent couvert (utilisé comme hangar de stockage).

Dans un rayon de 100m, on trouve des habitations et garages. Il n'y a pas de point d'eau cadastré à moins de 35 m. Le terrain est divisé en plusieurs plateformes d'altitudes différentes afin de s'adapter à la pente.

PROJET ET IMPLANTATION

Le projet du GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR consiste à démolir le auvent pour construire un hangar ouvert en façade sud en remplacement.

L'emprise au sol démolie représente 150.59 m² et le projet, 1162 m².

En s'adaptant au terrain existant, le terrassement sera ainsi limité.

La plateforme existante sera égalisée afin de s'adapter aux dimensions du nouveau bâtiment. Le talus sera donc également légèrement modifié pour offrir une parfaite stabilité à la nouvelle construction.

L'accès ne sera pas modifié.

Ce bâtiment, de plan rectangulaire, sera couvert à 2 pans. Une partie servira de stockage fourrage, tandis qu'un espace à l'ouest permettra d'abriter une fumière existante.

- MATERIAUX

Les matériaux et teintes choisis sont :

- Charpente : métallique de teinte gris sombre
- Couverture : acier RAL 7022 « gris terre d'ombre » + pose de panneaux photovoltaïques sur les 2 pans (cadres et panneaux de couleur noire)
- Façades : façades ouest et sud ouvertes

Maçonnerie : soubassement en pignon aspect béton brut. hauteur visible : 50cm.

Mur en béton banché (h=2.00m intérieur) partiellement recouvert par le terrain naturel (hauteur variable entre 0.50 et 1.20m).

Bardage: acier plein, lames verticales, RAL 7006 « gris beige »

Eléments de polycarbonate (aspect proche du verre naturel, pose verticale à un rythme régulier) pour apporter un éclairage naturel au bâtiment et animer les façades.

Menuiseries: Portes coulissantes RAL 7006 « gris beige » (aspect identique au bardage)

- NECESSITÉ AGRICOLE

Le projet sera utilisé pour stocker le fourrage aujourd'hui entreposé dans le bâtiment existant au Nord. Ce dernier sera utilisé pour le stockage de matériel.

Le GAEC prévoit également, grâce à la création de cette surface couverte, de diminuer l'enrubannage.

La gestion des effluents sera améliorée par la couverture de la fumière existante.

Ce projet ne nécessite pas de nouveau raccordement aux réseaux.

MODIFICATION BÂTIMENT EXISTANT :

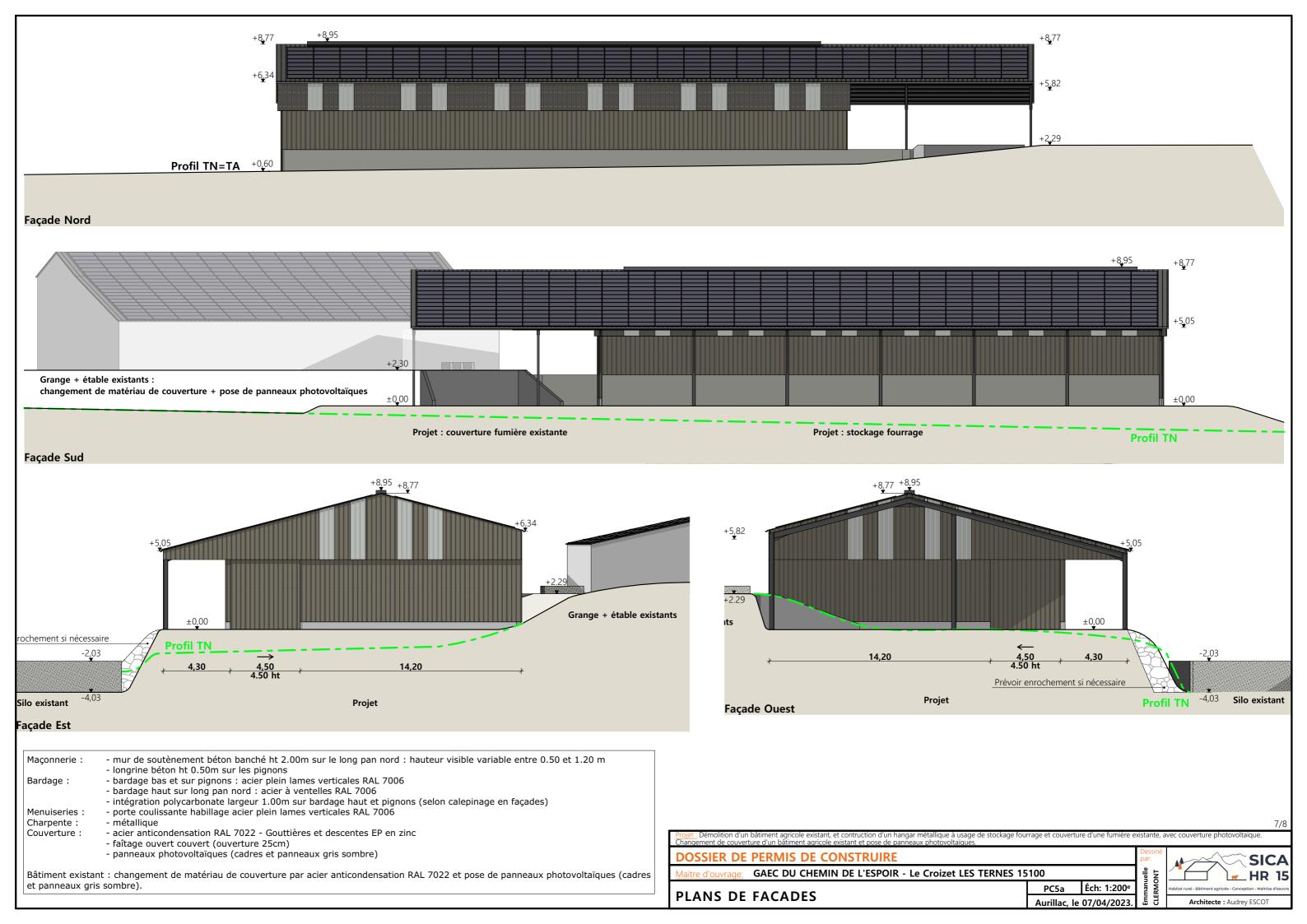
Le projet prévoit également la pose de panneaux photovoltaïques (cadres et panneaux de couleur noirs) sur un bâtiment existant. La couverture en fibro-ciment sera déposée et remplacée par des bacs acier RAL 7022 afin de recevoir ces panneaux.

- VEGETATION

Le projet ne modifie pas les plantations existantes.

Le projet permettra de réduire l'impact visuel induit par une zone de stockage et la fumière aujourd'hui visible depuis l'espace public. Il a été étudié afin de s'intégrer au mieux à son environnement (en harmonie avec le bâtiment existant implanté au sud, en bardage bois et couverture fibrociment gris).

molition d'un bâtiment agricole existant, et contruction d'un hangar métallique à usage de stockage fourrage et couverture d'ur nt de couverture d'un bâtiment agricole existant et pose de panneaux photovoltaïques. DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE SICA GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR - Le Croizet LES TERNES 15100 HR 15 PC3-4 Éch: 1:500e COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE Aurillac, le 07/04/2023 Architecte: Audrey ESCOT











PC6 - Vue 1 Insertion



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR - Le Croizet LES TERNES 15100

DOCUMENT GRAPHIQUE - Bâtiment de stockage

- 07/04/2023 E.C. Dossier initial, première édition. Ind Date Par Modifications

DOSSIER

TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maitrise d'oeuvre

Maître d'ouvrage: GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR

Le Croizet

15100 - LES TERNES

Localisation Le Croizet

• .

du projet : 15100 - LES TERNES

Description du projet de construction

- 1- Démolition d'un bâtiment agricole existant d'une surface d'emprise au sol de 150m²,
- 2- Contruction d'un hangar métallique à usage de stockage fourrage et couverture d'une fumière existante, avec couverture photovoltaïque d'une surface d'emprise au sol nouvelle de 1 162 m².
- 3- Changement de couverture d'un bâtiment agricole existant et pose de panneaux photovoltaïques.

Constitution du dossier	
DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200e
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100e
DET3	Perspectives 3D



Conseiller Bâtiment:

Jérôme DELARBRE

Chambre d'agriculture du Cantal 26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 00











A Aurillac, le 07/04/2023

<u>Dessiné par:</u>

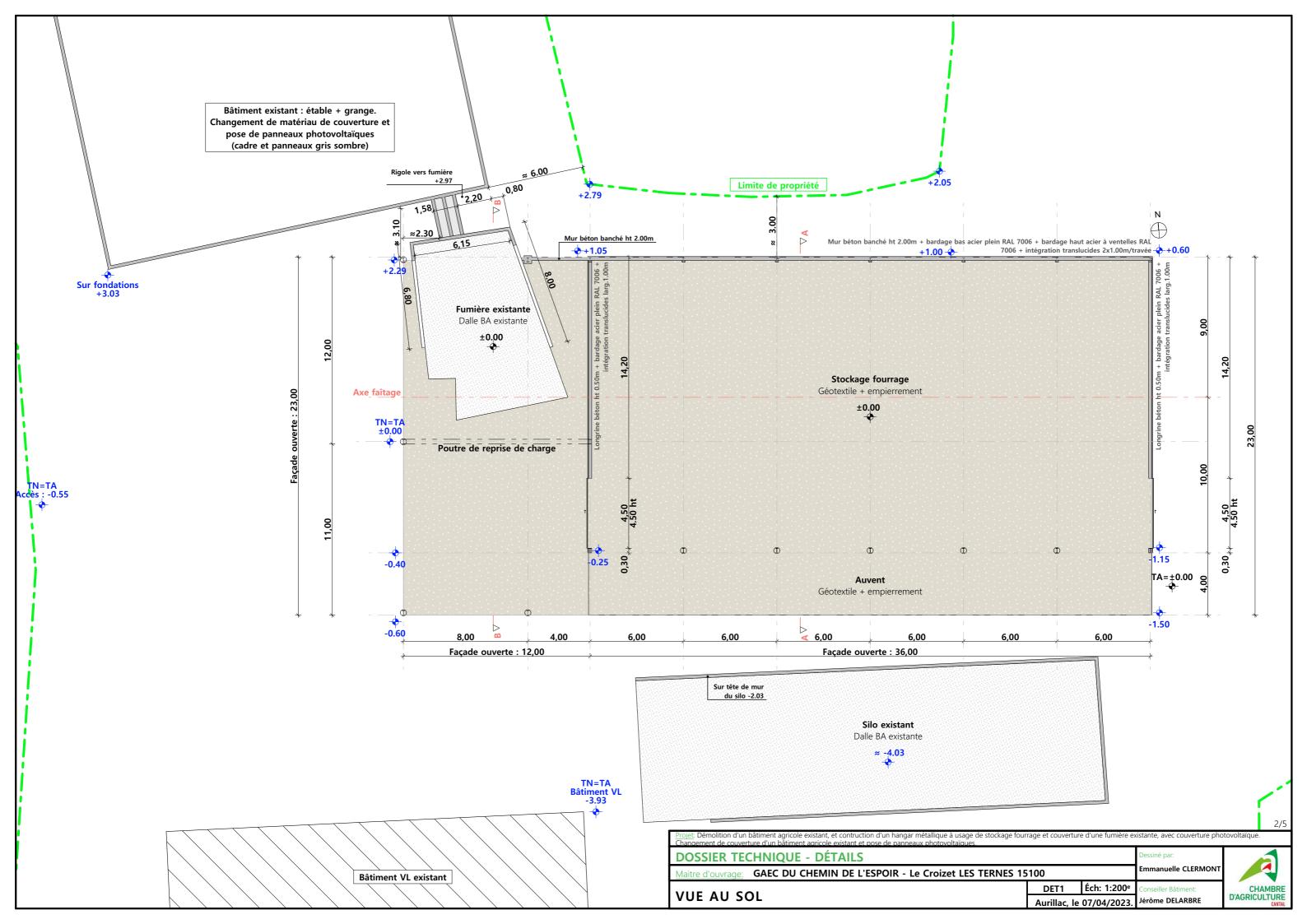
Emmanuelle CLERMONT

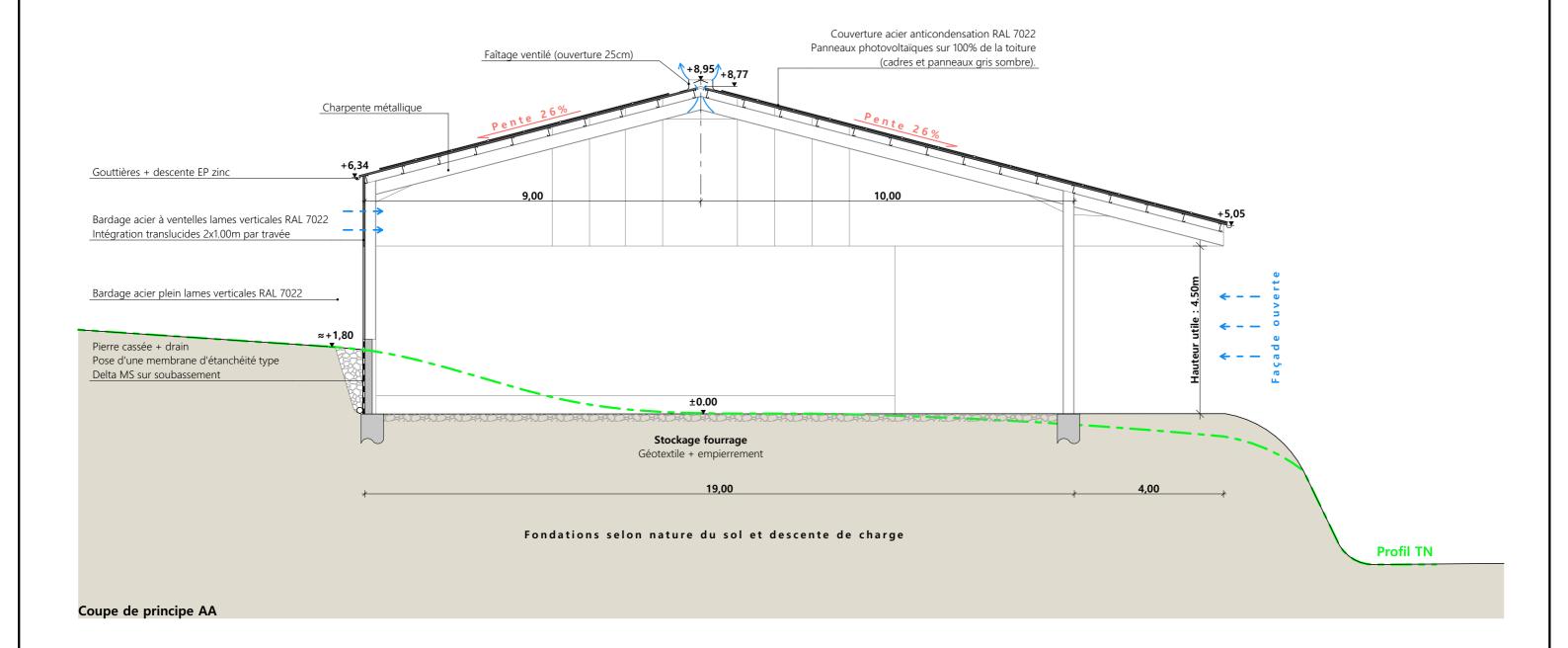
N° Client: 1679 N° Document: TECH01

nt: N° de page: 1/5

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.





Projet: Démolition d'un bâtiment agricole existant, et contruction d'un hangar métallique à usage de stockage fourrage et couverture d'une fumière existante, avec couverture photovoltaïque.

Changement de couverture d'un bâtiment agricole existant et pose de panneaux photovoltaïques.

Dessiné par:

Emmanuelle CLERMONT

COUPE DE PRINCIPE

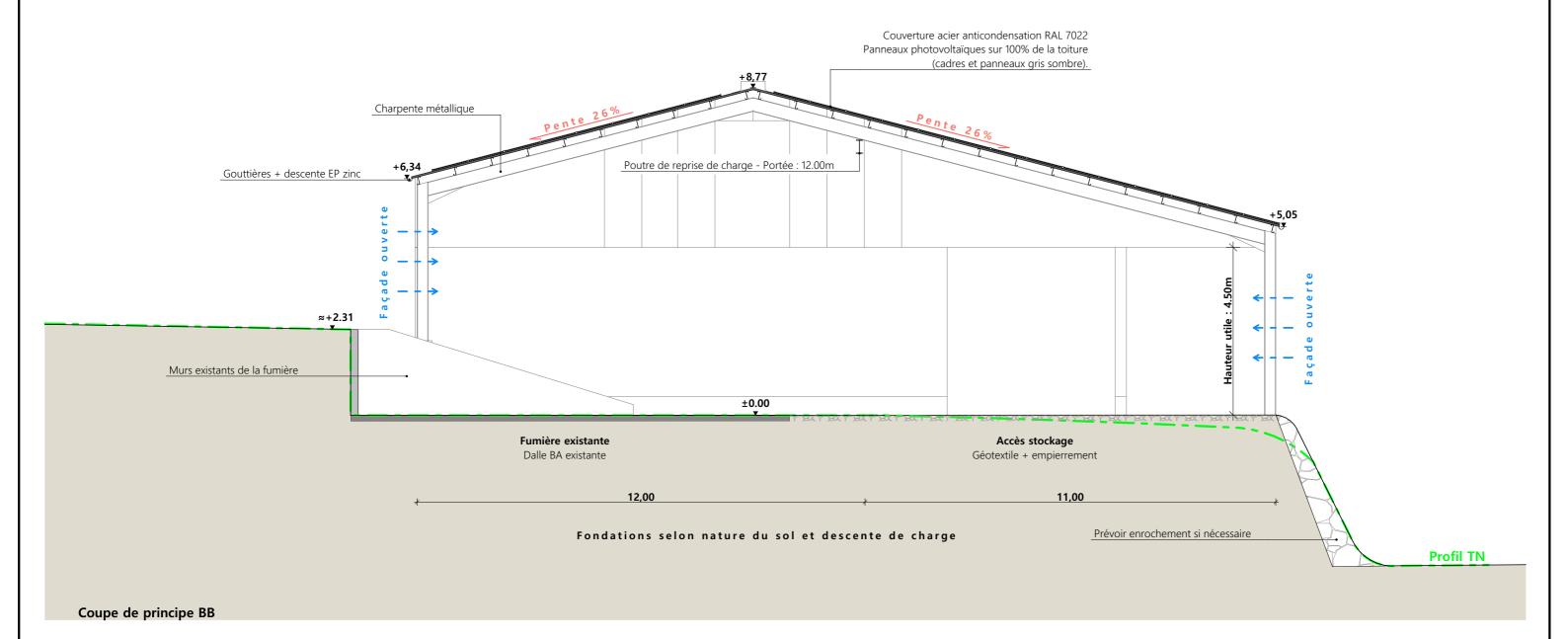
DET2 Éch: 1:100e

Aurillac, le 07/04/2023.

CHAMBRE

CHAMBRE

CHAMBRE



Projet: Démolition d'un bâtiment agricole existant, et contruction d'un hangar métallique à usage de stockage fourrage et couverture d'une fumière existante, avec couverture photovoltaïque.

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS

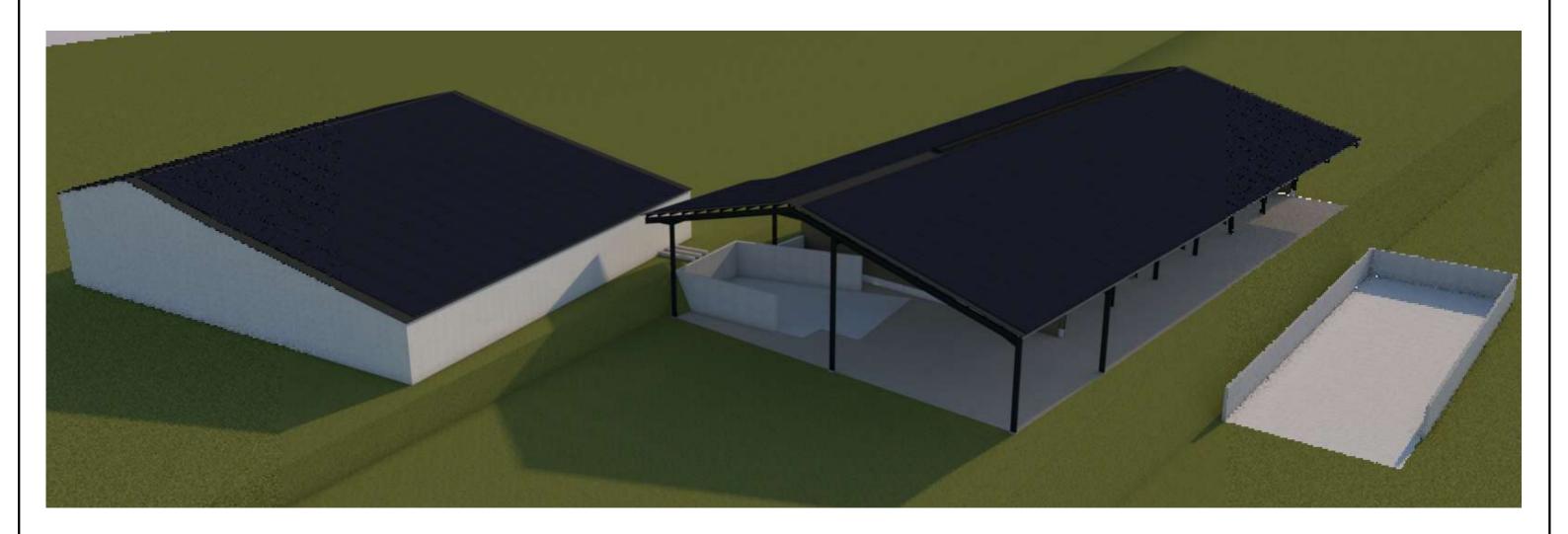
Maitre d'ouvrage: GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR - Le Croizet LES TERNES 15100

DET2 Éch: 1:100e

Aurillac, le 07/04/2023. Jérôme DELARBRE







DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS

PERSPECTIVES

Maitre d'ouvrage: GAEC DU CHEMIN DE L'ESPOIR - Le Croizet LES TERNES 15100

DET3 Éch: 1:1e Aurillac, le 07/04/2023. Jérôme DELARBRE

Emmanuelle CLERMON

